**mardi 1 mars 2016**

Du risque d'utiliser des pseudonymes dans un ouvrage d'histoire



Il est particulièrement pénible de se voir constamment accusé de falsifier des documents d’archives par mon habituelle contemptrice pour la simple raison d’avoir utilisé des pseudonymes à propos d’hommes et de femmes gravement compromis avec l’occupant. Ce dénigrement systématique, y compris sur le fait que je sois membre de l‘ANACR (Association des Amis et Anciens Combattants de la Résistance) et de l’AERI (Association pour des Études sur la Résistance Intérieure) m’oblige donc à expliquer pourquoi je n’ai pas souhaité, à tort ou à raison, révéler la véritable identité de certains personnages cités dans mon dernier ouvrage.

« *J’ai accompli pour de justes causes des actes injustes, et de cela je me repens.* » [Maurice Druon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Druon), [*Les Rois maudits*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Rois_maudits), tome 2, « La Reine étranglée ».

**René-Yves Hervé et Mathilde le Gall**

L’histoire du livre « Agents du Reich en Bretagne » trouve son origine dans un mail que m’adressa Ingeborg, une Allemande à qui son père, ancien membre du Bezen Perrot, venait de révéler qu’il était breton et vivait sous une fausse identité dans le Schleswig-Holstein depuis la fin de la guerre. Le seul indice fourni par Ingeborg étant le pseudonyme de son père, appelé « Marcel » au Bezen, il ne m’a pas été difficile de l’identifier puisque j’avais déjà consulté son dossier, qui était vide, à part une lettre manuscrite. Récemment, alors que je faisais des recherches sur une autre personne dont le dossier était dans la même boite que celui de notre membre du Bezen, j’ai rouvert le dossier de « Marcel » et découvert une belle photographie de ce garçon ainsi que plusieurs documents et une carte d’étudiant qui m’auraient été bien utiles lors de mes recherches sur le Bezen Perrot. J’imagine que ces pièces ont été réintégrées bien après ma première consultation car je puis certifier, ayant pris l’habitude de numéroter chaque pièce d’un dossier, qu’elles n’y figuraient pas auparavant. Cela peut arriver, comme le fait de trouver ensuite et tout à fait par hasard des témoignages ou procès-verbaux dans des dossiers d’instruction autres que celui de l’inculpé et dont le juge n’avait même pas connaissance au moment du procès. De mauvais esprits en concluront évidemment que l’historien a omis volontairement de citer ces documents pour toujours essayer de minimiser les exactions de ces collabos bretons.

Ingeborg voulant savoir ce qu’avait été réellement l’activité de son père sous l’Occupation, il me fallait absolument connaître le nom de jeune fille de son épouse, puisqu’il était marié au moment des faits, en espérant qu’elle fut arrêtée puis interrogée. Dès lors qu’elle obtint ce précieux sésame, il ne me restait plus qu’à me rendre dare-dare (c’est bien le terme…) aux Archives voir s’il y avait un dossier au nom de cette femme. Ce qui était le cas, puisqu'elle s'était livrée aux Américains lors de sa fuite en Allemagne avec son enfant, puis renvoyée en France pour y être jugée. Au vu de son épaisseur, j’ai tout de suite compris que je n’avais pas affaire à une simple affaire d’indignité nationale. Il ne me restait plus qu’à dérouler cette pelote de laine pour découvrir la gravité des faits reprochés à ce jeune couple machiavélique. Je ne vais pas refaire ici l’historique de leurs exactions, tout est détaillé dans le premier chapitre du livre « Agents du Reich en Bretagne ». Je ne sais pas ce qui fut le plus pénible pour Ingeborg : découvrir les crimes commis par son père ou bien savoir qu’il avait un enfant issu de son premier mariage, donc son demi-frère, qu’elle recherchait. J’ai trouvé la démarche de cette femme (nous avons le même âge) bouleversante. J’ai alors pris la décision de ne pas révéler la véritable identité, y compris allemande, de « Marcel » et de sa première femme, ne voulant pas en rajouter au désarroi d’Ingeborg et probablement de son demi-frère. Et puis qu’est-ce que cela apportait de plus à la compréhension de l’histoire de savoir que ce membre du Bezen s’appelait Dupond ou Durand ? Voilà pourquoi, dans le premier chapitre du livre, j’ai utilisé les pseudonymes d’Alain Guerduel et de Marie Kerlivan. Précaution bien inutile aujourd’hui puisque l’on peut découvrir leur véritable identité sous les plumes de Françoise Morvan et d’Yves Mervin. Il s’agit donc de René-Yves Hervé, alias « Marcel » ou « Philippe », né le 3 juin 1921 à Lézardrieux, condamné à mort par contumace, et de Mathilde Le Gall, alias « Hélène », née le 19 août 1920 à Loc-Envel, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, peine commuée en 15 ans de travaux forcés en 1950, dégradation nationale à vie. Elle est aujourd’hui décédée. Cet homme et cette femme, agents des Allemands, n’avaient donc que vingt ans lorsqu’ils ont infiltré puis dénoncé le groupe Gallais, de Fougères, en 1941. Grâce au dossier de Mathilde, j’ai pu reconstituer avec précision l’histoire tragique du groupe Gallais. Et pourtant, le pire était à venir.

**Gérald Gallais**

En effet, le 9 octobre 1941, la police allemande procédait à une vaste rafle sur Fougères. La première perquisition a eu lieu au domicile de la famille Gallais. René Gallais, son épouse Andrée, leurs enfants Huguette et Gérald ont été arrêtés puis emmenés à l’hôtel des Voyageurs, où les autres membres du groupe – une cinquantaine de patriotes – les rejoignirent pour y subir un premier interrogatoire. Ils ont été transférés le soir même au siège de la Gestapo à Angers, d’où quatorze d’entre eux seront déportés en Allemagne, le 18 décembre 1941. Ce jeudi 9 octobre, jour de la rafle, le jeune Gérald Gallais, né le 24 juillet 1926, a été relâché dans l’après-midi, la police n’ayant aucune preuve de sa participation au groupe de résistance. Il reviendra pourtant au domicile familial pour y récupérer un panier de tomates, où sa mère avait préalablement camouflé trois revolvers, puis l’emmènera en lieu sûr chez une amie de la famille. Que s’est-il passé ensuite dans la tête de cet adolescent de quinze ans livré à lui-même ? Il a été remis entre les mains de M. Caruel, secrétaire général de la mairie de Fougères, puis ensuite confié à un oncle de Pontorson. « *Entrainé par Coquemont. Son père M. Gallais capitaine de la marine marchande, sa mère et sa sœur sont déportés en Allemagne depuis 1941 comme membres d’un important groupe de résistance. Ce qui ajoute un malheureux drame de famille à la destinée de ce gamin, son oncle et tuteur n’a jamais pu le surveiller. Il vola le poste de TSF de son père pour le revendre aux allemands de St Malo.* » (1) Commençait alors l’engrenage infernal d’un gamin que l’on aurait imaginé ayant rejoint un réseau de Résistance plutôt que la collaboration. Là encore, je renvoie au deuxième chapitre de mon livre pour avoir le détail de leurs actions contre la Résistance : dénonciations, assassinats, infiltrations de maquis comme ceux de Broualan ou du moulin d’Éverre ; plusieurs témoins le soupçonne même d'avoir participé à l’arrestation de Thérèse Pierre, alors qu’il était totalement sous l’emprise de Coquemont. « *Arthur Coquemont né le 3 avril 1915 à Fougères. PNB, Agent Gestapo. Son père tenait un débit de boisson à Fougères place Aristide Briand. A fait quelques études, vraisemblablement dans une école professionnelle de Rennes, puis devint représentant. D’allure sportive, présentant bien, 1m74 environ, parfois revêtu d’un manteau de cuir marron, coiffé d’un chapeau gris à bords relevés, botté de cuir, portant parfois des lunettes noires, Coquemont se déplaçait souvent à motocyclette. Condamné à la peine de mort par contumace le 10 avril 1946. En fuite en Italie. Marché noir sur grande échelle. Membre actif du PNB. Agent du SRA d’Angers. Fréquente des agents de la Gestapo, notamment un nommé Willy Heinen. Circule avec Gallais sur une moto volée chez un débitant au Pont St-Martin à Rennes.* » (2) Gérald Gallais faisait partie du Groupe d’Action pour la Justice Sociale du PPF, basé rue d’Échange à Rennes, sinistre bande de voyous chargés de faire la chasse aux réfractaires du STO. Il figurait également sur la liste des agents de la Gestapo sous le N° SR 930. Peu de temps avant l’arrivée des Américains à Rennes, le Groupe d’Action, la Milice et le Bezen Perrot avaient pris la fuite vers l’Est, où ils continuèrent leurs exactions contre la Résistance. «*Pendant notre séjour à Cirey, Gallais Roger, Gugliomini Gaston et Maria, la femme de ce dernier, ont été envoyés en camp de concentration de Schirmeck pour avoir puisé dans les caisses du groupe et s’être rendus coupables de malversations envers les camarades. Nous n’avons plus jamais entendu parler d’eux.*» (3) En fait, les internés des camps de Schirmeck et du Struthof avaient été déportés en Allemagne quelques jours avant l’arrivée des Alliés, le 3 septembre 1944. Les documents ayant été détruits ou emportés par les Allemands, il n’est pas possible d’avoir la date exacte du départ de Gallais. Je sais seulement qu’il a été transféré sur Dachau et qu’il est mort le 16 janvier 1945 à Auschwitz à l’arrivée des Russes. Entre temps, il avait été jugé par contumace à Rennes et condamné à une peine de cinq ans de travaux forcés.

Dans la mesure du possible, j'ai toujours souhaité rencontrer les personnes, ou à défaut leurs enfants si elles sont décédées, dont je parle dans mes ouvrages, afin de leur soumettre mon texte - Pierre Duclos m'avait dit un jour de ne jamais écrire dans le dos de quelqu'un - libre à moi ensuite de tenir compte de leurs remarques ou de leur souhait de ne pas voir figurer leur patronyme et de modifier le manuscrit. C'est ainsi que j'ai rencontré Huguette Gallais. Elle m'avait demandé d'enlever le passage concernant l'activité de son père comme ancien membre des Croix de feu. Requête que j'ai respecté.  Je lui ai fait part de ma consultation du dossier de son jeune frère aux Archives et les preuves irréfutables de ses crimes. J’ai pu alors constater la douleur que représentait encore le simple fait d’évoquer ce drame auprès de cette vieille femme qui avait tant souffert lors de sa longue déportation. Elle ne voulait pas croire que son frère avait collaboré. Face à ce déni de la réalité, et au terrible destin de ce garçon, je n’ai pas eu le courage de révéler sa véritable identité et j’ai utilisé le pseudonyme qu’il s’était lui-même attribué : « Gérard Goavec ».

J’avais moins de scrupules à l’égard de Coquemont, alias « André Colin », en fuite et que l’on ne reverra plus dans la région, mais révéler son patronyme permettait d’avoir accès au dossier de Gérald Gallais ainsi qu’à celui de cette jeune fille, née en 1926 à Cancale, qui décroche son baccalauréat en 1942, et que Coquemont va séduire au mois de mars 1944, en se faisant passer pour un agent de l’Intelligence Service, puis l’entraîner dans sa fuite en Allemagne. Fille d'authentiques patriotes, elle a été rebaptisée « Madeleine » par mes soins, Yves Mervin a estimé nécessaire de révéler sa véritable identité dans son dernier livre.

|  |
| --- |
|  |
| "La volonté bretonne", journal du PSF |

Voilà donc les raisons qui m’ont amené à utiliser parfois des pseudonymes dans mon ouvrage « Agents du Reich en Bretagne ». L’histoire du groupe Gallais faisant partie de la mémoire collective de Fougères, le comportement du jeune Gérald sous l’Occupation a toujours été un sujet tabou. On pouvait lire sur un site internet cette phrase rédigée par la famille : « Déporté et décédé dans des circonstances encore non élucidées ». Avec le décès d’Huguette Gallais, le 18 janvier dernier, la parole va probablement se libérer. Dans l’opinion fougeraise en effet, tout se passait comme si deux mémoires s’affrontaient : celle de 1941, avec la chute du groupe Gallais, dont le chef était un ancien membre des Croix de feu, et celle de 1943, avec l’arrestation de Thérèse Pierre, communiste et FTP.

1. PV de police de Fougères du 18 octobre 1944.

2. Rapport de police figurant dans son dossier d’instruction.

3. Interrogatoire de Roger Welwaert, GA du PPF, 4 septembre 1945. Cirey se trouve en Haute-Saône.

Publié par [Hamon Kristian](https://plus.google.com/117072479278401167981) à [12:24](http://kristianhamon.blogspot.fr/2016/03/du-risque-dutiliser-des-pseudonymes.html)